

## PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

### Codes motif employés et coûts

#### Messieurs et Dames

1 = Forfait général		100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 <sup>ère</sup> fois)		75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 <sup>ère</sup> fois)		40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi suivant la rencontre)		40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue <sup>(2)</sup>		PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) <sup>(1)</sup> ou composition de l'équipe exempte non reçue		15,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)		PE + 20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe		PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible, formulaire de résultats non conforme <sup>(1)</sup>		15,00 €
10= Résultats non saisis à temps sur fftt.com <sup>(2)</sup>		20,00 €

<sup>(1)</sup> Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

<sup>(2)</sup> Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRF/1	16	3	ACBB 1 <b>COURBEVOIE 4</b>	Forfait de Courbevoie 4 à l'extérieur.	40,00 €
PRM/1	16	6	<b>NEUILLY 5</b> ACBB 6	Manquent numéros d'associations, noms et numéros d'équipe dans intitulé association et heure de rencontre. <span style="color: red;">Trop d'anomalies sur une même feuille</span>	15,00 €, partagé
PRM/1	16	6	LA GARENNE COLOMBES 1 COURBEVOIE 7	Manquent numéros d'équipe dans récapitulatif des scores.	Non sanctionné
D1/4	16	6	<b>NEUILLY 7</b> ASNIERES 7	Manquent Numéro d'équipe dans intitulé association et récapitulatif des score, heure de rencontre et « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE ». <span style="color: red;">Trop d'anomalies sur une même feuille</span>	15,00 €, partagé
D2/3	16	6	NEUILLY 8 MONTROUGE 5	Manque « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE ».	Non sanctionné
D2/4	16	6	STADE DE VANVES 2 BOIS COLOMBES 8	Manque heure de rencontre.	Non sanctionné
D2/5	16	1	VILLENEUVE LA GARENNE 1 <b>MEUDON 6</b>	Forfait général de Meudon 6 suite au 2 <sup>e</sup> forfait au cours de la phase.	100,00 €
D3/1	16	7	CLICHY 4 <b>CHATILLON 13</b>	Joueuse « brûlée » dans l'équipe de Chatillon 13.	PE + 20,00 €

## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

### D3 POULE 1 : CLICHY 4 / CHATILLON 13

En application de l'article I.17.1 : La joueuse Marianne DUCLOY (Chatillon) ayant déjà participé 2 fois dans le même championnat (masculin) au cours de la phase dans des équipes de numéro inférieur (journée 13 en D2, équipe 9, journée 15 en R3, équipe 3), elle est brûlée pour la journée 16 en D3 messieurs, équipe 13.

Concernant les résultats d'équipe, tous les matches auxquels elle a participé, double compris, sont remportés 2 points-parties à 0, 3 manches à 0, score de 11-0 au profit de Clichy.

Nouveau score de la rencontre : Clichy 4 22-16 Châtillon 13

Les résultats individuels sont conservés pour le calcul des échanges de points-licence.

**Précisions de la CSD :** Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via [www.fftt.com/monclub](http://www.fftt.com/monclub)), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.